

DURÉE : 50H (Maxi.)

Le calendrier est en lien avec le parcours personnalisé et co-construit avec votre AAP. Il est défini en fonction de vos besoins, des dates définies par les certificateurs et de la certification choisie.

ACCOMPAGNEMENT :

Durée de 6 à 8 mois

TARIF

Prise en charge France VAE
cf. détail page 2

ÉVALUATION

Tout au long du parcours en fonction des objectifs définis lors de l'entretien de diagnostic.

Enquête de satisfaction.

MODALITES D'ACCESSIBILITE

Dans nos locaux accessibles à tout public, dans votre entreprise ou organisme public. Démarche inclusive avec référente handicap.

ESSIACC – FORMATION MIFE ISERE

Maison de l'emploi et de l'entreprise –
MIFE Isère

4 avenue du Général de Gaulle

38120 Saint – Egrève

04 76 13 18 05

contact@essiacc.fr

www.essiacc.fr

ESSIACC :

Organisme de formation de la MEE-MIFE Isère
du réseau InterMIFE



OBJECTIFS

Rédiger le dossier de faisabilité.

Rédiger le dossier de validation - Appui méthodologique à la rédaction -

Identifier les compétences à valoriser au regard du référentiel -

Décrire et expliciter les expériences les plus significatives.

Se préparer à l'entretien avec le jury.

PUBLIC

Tout public voulant s'engager dans une Validation des Acquis de l'Expérience

DÉLAI D'ACCÈS

Prise de connaissance de la candidature sur France VAE sous 2 jours ouvrés
et prise de contact avec le candidat sous 8 jours ouvrés pour fixer une date
de 1^{er} entretien.

CONTENU ET DÉROULEMENT

Appui à la rédaction du dossier de faisabilité

- Co-construction du parcours de validation,
- Rédaction du dossier de faisabilité,
- Transmission au certificateur.

Description du dossier à remplir et analyse de l'expérience

- Présentation du dossier de validation et ses différentes parties,
- Appropriation du référentiel de la certification et/ou des blocs de compétences visés,
- Aide au choix des situations professionnelles à développer.

Appui à la rédaction du dossier d'expériences

- Présentation de son cadre d'intervention, son organisation de travail et définir sa fonction, ses missions,
- Choix des activités ou des situations professionnelles les plus significatives,
- Accompagnement dans l'explicitation des situations,
- Lecture et corrections des écrits réalisés,
- Guidance tout au long de la rédaction du dossier d'expériences : apports méthodologiques, points d'étape de la rédaction, apports des conseils rédactionnels etc.,
- Appui technique : mise en page, insertion d'objet, etc.,
- Aide à l'élaboration d'une bibliographie,
- Maintien de la mobilisation tout au long du parcours.

Préparation au jury

- Identification des points importants à transmettre lors du passage devant le jury,
- Apports théoriques,
- Entraînement du candidat à présenter son expérience, ses compétences et motivations pour le projet,
- Analyse du résultat et des préconisations du jury,
- Élaboration d'un plan d'action.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Le/la participant·e est accompagné·e par un Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) conseiller·e/référent·e unique, expert·e en VAE, tout au long de son parcours,
- L'accompagnement s'organise sous forme d'entretiens individuels (en présentiel et/ou à distance) et d'ateliers collectifs,
- Entretiens d'exploration de l'expérience et d'explicitation des activités,
- Simulations d'entretiens pour la préparation du candidat au jury,
- Pédagogie active et participative.

TABLEAU DES TARIFS

Montant de la prestation

Le montant de la prestation est fixé selon les modalités suivantes : les heures d'accompagnement individuel ou collectif seront justifiées à l'aide d'un émargement signé.

Tableau des tarifs pour un parcours VAE sur une certification visée en totalité :

Service	Tarif horaire maximum	Volume horaire maximum
Faisabilité, suivi administratif et comptable du dossier et entretien post-jury	Forfait 300€ net	Forfait
Accompagnement individuel	70€/h net	30
Accompagnement collectif	35€/h net	20
Compléments formatifs	25€/h net	70
Frais de Jury	Forfait 350€ net	Forfait

Il est à noter que le parcours est à adapter au besoin du/de la candidat·e au regard de son objectif de certification, de son profil et de sa situation. Ainsi, un parcours peut n'être constitué que d'heures d'accompagnement individuel par exemple. Le nombre d'heures précisées dans le tableau est bien l'indication du maximum possible et non ce qui doit être prescrit systématiquement.